

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 28 mai 2019 à 19h, sous la présidence de M. Marc Dubeau, maire.

Sont présents: M. Marc Dubeau, Maire
M. Bruno Guilbault, Conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
M. Mario Godbout, Conseiller
M. Lawrence Cassista, Conseiller
M. Luc Bergeron, Conseiller

Est absente : Mme Lucie Racine, Conseillère

Secrétaire d'assemblée : Mme Anick Patoine, directrice générale et secrétaire-trésorière

PUBLIC : 0

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. ADMINISTRATION**
 - 3.1.** Avis de motion-abrogation du règlement d'emprunt n°372-2014.
 - 3.2.** Dépôt du projet de règlement n°372.1-2019 abrogeant le règlement d'emprunt n°372-2014 (non-réalisation de la dépense).
 - 3.3.** Avis de motion-modification du règlement 411-2018 sur les compteurs d'eau afin d'ajouter la liste détaillée des immeubles assujettis au règlement.
 - 3.4.** Dépôt du projet de règlement n°411.2-2019 modifiant le règlement n°411-2018 afin d'ajouter la liste des immeubles assujettis au règlement.
- 4. AFFAIRES NOUVELLES**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée extraordinairement constituée par le président, Monsieur Marc Dubeau, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

094-20190528

2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. ADMINISTRATION

AVIS DE
MOTION

3.1. AVIS DE MOTION-ABROGATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N°372-2014.

Monsieur Mario Godbout, conseiller, donne avis de motion de l'adoption lors d'une séance du conseil subséquente, d'un règlement abrogeant le règlement n°372-2014 décrétant des travaux de pavage et de bordures à la rue projetée du Faubourg du Cap-Tourmente.

DÉPÔT-
RÈGL.372.1-2019

3.2. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°372.1-2019 ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N°372-2014 (NON-RÉALISATION DE LA DÉPENSE)

Considérant que le règlement n° 372-2014 a été approuvé conformément à la loi.

Considérant que le projet résidentiel et par conséquent l'objet du règlement ne seront pas réalisés;

Considérant qu'il y a lieu d'abroger le règlement d'emprunt afin de ne pas affecter le pouvoir d'emprunter de la municipalité;

Le projet de règlement n°372.1-2019 abrogeant le règlement d'emprunt n°372-2014 est déposé conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée

AVIS DE MOTION

3.3. AVIS DE MOTION-MODIFICATION DU RÈGLEMENT N°411-2018 SUR LES COMPTEURS D'EAU

Monsieur Luc Bergeron, conseiller, donne avis de motion de l'adoption lors d'une séance du conseil subséquente, d'un règlement modifiant le règlement n°411.2-2019 sur les compteurs d'eau afin d'ajouter la liste détaillée des immeubles assujettis au règlement.

DÉPÔT-RÈGL.
411.2-2019

3.4. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°411.2-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°411-2018 SUR LES COMPTEURS D'EAU AFIN D'AJOUTER LA LISTE DÉTAILLÉE DES IMMEUBLES ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT

Considérant qu'il y a lieu d'intégrer la liste détaillée des immeubles afin de préciser les

propriétés nécessitant un compteur d'eau;

Le projet de règlement n°411.2-2019 modifiant le règlement n°411-2018 sur les compteurs d'eau afin d'ajouter la liste détaillée des immeubles assujettis au règlement est déposé conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

095-20190528

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu de lever l'assemblée du 28 mai 2019 à 19h04.

Adoptée

Président

Secrétaire

M. Marc Dubeau

Mme Anick Patoine, Directrice générale
et Secrétaire-Trésorière